

Dijon, le 16/05/2021

COMMUNIQUE DE PRESSE (2 pages)

COVID 19 | 167 043 primo-injections en Côte-d'Or au 15 mai

Au 15 mai, **167 043 personnes ont reçu une primo-injection en Côte-d'Or** et **20 117 321 sur l'ensemble du territoire national**. Les objectifs fixés par le Premier ministre (20 millions de personnes primo-vaccinées en France, soit environ 160 000 en Côte-d'Or) sont atteints.

167 043 primo-vaccinations en Côte-d'Or, cela représente environ 31% de la population totale, 41 % de la population adulte, 58% des plus de 60 ans et 78% des plus de 70 ans.

Ces résultats traduisent l'engouement de la population pour cette campagne vaccinale ainsi que la très forte mobilisation des professionnels de santé, des collectivités territoriales, des armées, du SDIS21 et de tous les services de l'État engagés sur le pilotage de la crise sanitaire.

Le Président de la République a annoncé une nouvelle intensification de la campagne vaccinale, dans la perspective de vacciner **30 millions de Français au 15 juin**. Pour rappel, sont éligibles à la vaccination en centre :

- les **personnes de 16 à 17 ans inclus** atteintes de pathologies à très haut risque de forme grave de COVID19 ;
- les **personnes de +18 ans** atteintes de pathologies à très haut risque de forme grave de COVID19 ou présentant un risque de contracter une forme grave de COVID19;
- les **personnes de 18 à 49 ans** ne présentant pas de risque de formes graves, pour les seules doses excédentaires des centres (se connecter sur covidliste.com pour le Zénith, ou s'inscrire sur les listes de rappel pour les autres centres du département) ;
- les **personnes de +50 ans**.

Par ailleurs, les **futurs membres de bureaux de vote et agents communaux mobilisés le jour des scrutins départemental et régional peuvent être vaccinés en centres quel que soit leur âge**, sur présentation de l'attestation établie par le maire, et sont invités à **s'inscrire sur doctolib**.

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or
Service régional et départemental de la
communication interministérielle

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

www.cote-dor.gouv.fr
[www.prefectures-regions.gouv.fr/
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC

Enfin, les médecins, pharmaciens et infirmiers poursuivent la vaccination des +55 ans en **AstraZeneca** et **Janssen**, dont l'efficacité garantit un haut niveau de protection contre le virus de la COVID19. **A partir du 24 mai, ils pourront également administrer le vaccin Moderna.**

Pour rappel, alors que le calendrier des réouvertures présenté par le Président de la République va connaître une étape symbolique le 19 mai avec la réouverture des terrasses, **le respect des gestes barrières demeure indispensable pour lutter efficacement contre l'épidémie même à l'issue du processus vaccinal** (port du masque, désinfection des mains, distanciation physique).

En effet, si les vaccins réduisent la sévérité des symptômes, nous ne disposons pas d'éléments relatifs à leur effet sur la contagiosité du virus. Nous devons donc continuer de nous protéger.

**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or
Service régional et départemental de la
communication interministérielle**

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

www.cote-dor.gouv.fr
[www.prefectures-regions.gouv.fr/
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)



@Prefet21_BFC



@Prefet21.BFC